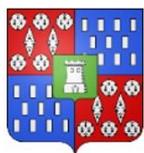


**MAIRIE
DE CRÉHEN**



2, Rue du Stade 22130 Créhen
Téléphone : 02.96.84.13.12.
Mail : mairie@crehen.fr
Site internet : www.crehen.fr

**INSCRIPTION
Cantine et
garderie**

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Ecole :

CANTINE MUNICIPALE (ENFANTS DE L'ECOLE PUBLIQUE)

Présence occasionnelle	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Abonnement régulier (Tarif : 3,45 €)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Information aux parents pour la cantine municipale :

Un permis de bonne conduite a dû être mis en place à la cantine municipale suite à la dérive de comportement de quelques élèves. Les enseignantes distribueront, la semaine de la rentrée, un exemplaire du permis de bonne conduite à vos enfants.

Vous voudrez bien le lire avec votre enfant et nous le retourner signé par le biais des enseignantes.

Madame le Maire viendra l'expliquer aux enfants à la cantine.

Le permis restera à la cantine et le personnel le complètera si besoin.

GARDERIE MUNICIPALE

Présence occasionnelle	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Abonnement régulier	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi

AIDE AUX DEVOIRS

- Je souhaite que mon enfant fasse ses devoirs à la maison.
- Je souhaite que mon enfant fasse seul ses devoirs à la garderie.
- Je souhaite que mon enfant bénéficie de l'aide d'un bénévole pour faire ses devoirs :
- Le lundi soir le jeudi soir

Une fois votre enfant inscrit, il ne peut plus se désinscrire.

Information aux parents pour l'aide aux devoirs :

- ✓ Jours : le lundi et le jeudi de 17h (après le goûter des enfants) à 18h.
- ✓ Lieu : salles annexes de la garderie et de la bibliothèque et la maison des associations.
- ✓ Intervenants : neuf bénévoles répartis en deux équipes.

Mode de fonctionnement – Règlement intérieur :

- La politesse sera de rigueur envers les intervenants ainsi que le respect.
- Le silence sera exigé afin de permettre à chaque enfant une meilleure concentration.
- Les adultes s'abstiendront de contraindre, mais si un enfant se révélait momentanément perturbateur, il pourrait être conduit à la garderie pour la soirée.
- Si un enfant paraît incapable de respecter le silence et le travail des autres ou fait preuve d'irrespect par rapport aux adultes bénévoles, il sera exclu définitivement de l'aide aux devoirs.
- Les adultes s'efforceront d'aider et d'encourager les enfants dans leur travail mais n'effectueront pas du « soutien scolaire » (exercé dans le cadre des écoles).
- Leur objectif est de soulager la tâche des parents qui viennent tard chercher leur enfant à la garderie. Toutefois il se peut qu'à 18h certains enfants n'aient pas terminé l'apprentissage des leçons.
- Les parents qui prendront leur enfant à l'aide aux devoirs devront signaler leur départ auprès des agents communaux présents à la garderie.
- Les devoirs terminés, les enfants pourront aller jouer à la garderie.
- Les adultes bénévoles seront à disposition des parents pour un éventuel dialogue. En cas de problème, les parents pourront le signaler aux responsables de la garderie.

Monsieur et Madame

Demandent l'aide aux devoirs pour leur enfant

En classe de Et s'engage à ce que celui-ci respecte le règlement ci-dessus.

A Le

Signature :